

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL *B*

DECRET N° 70/169 du 22/5/70

DIVISION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE DU PERSONNEL ET MATERIELPortant nomination de Mr. ENGOUA
Eugène-Bruno en qualité de Premier
Secrétaire d'Ambassade à BUCAREST
(Roumanie).-LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT ,

VU la constitution du 30 Décembre 1969 ;
 VU le Décret N° 66/92 du 2 Mars 1966 portant
 organisation du Ministère des Affaires Etrangères ;
 VU le Décret N° 61/143 du 27 Juin 1961 portant
 statut commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consu-
 laire de la République du Congo ;
 VU les décrets 62/287 du 6 Septembre 1962 et
 67/116 Etr.D.AGPM du 16 Mai 1967 fixant le regime de rémuné-
 ration des Agents Diplomatiques et Consulaires de la Republi-
 que Populaire du Congo à l'étranger et aux Ambassadeurs
 Itinérants ;
 VU le Décret N° 67/182 du 6 Mai 1967
 réorganisant les structures des Ambassades de la République
 Populaire du Congo à l'étranger ;
 Sur proposition du Ministre des Affaires
 Etrangères,

Le Conseil d'Etat entendu :

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Mr. ENGOUA Eugène-Bruno, Commis contractuel de
 6^e échelon, précédemment chef du Secrétariat en service au
 Ministère des Affaires Etrangères, est nommé Premier Secrétaire
 d'Ambassade de la République Populaire du Congo à Bucarest
 (Roumanie).

ARTICLE 2. - Le Personnel Diplomatique de l'Ambassade du Congo
 à Bucarest bénéficie des avantages prévus au décret N° 67/116
 Etr.D.AGPM, du 16 Mai 1967 et est aligné sur la zone de l'
 Ambassade du Congo à Moscou.

ARTICLE 3. - Les Ministres des Affaires Etrangères, des Affaires
 Sociales, de la Santé et du Travail, Le Ministre des Finances
 et du Budget, sont chargés chacun en ce qui le concerne de
 l'exécution du Présent décret qui prendra effet pour compter
 de la date de prise de service de l'intéressé à Bucarest, sera
 enregistré et publié au Journal officiel de la République
 Populaire du Congo.

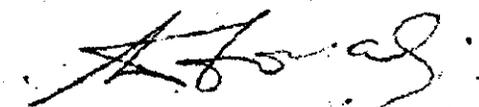
Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Président du Conseil
 d'Etat,

Brazzaville, le 22 MAI 1970.

Le Ministre des Affaires Etrangères


 J. A. ICKONGA

Le Cdt. Marien NGOUABI


 Le Ministre des Finances
 et du Budget,

Le Ministre des Affaires Sociales
 de la Santé et du Travail,